VOUS ÊTES UN NOUVEAU PORTEUR DE CES MARQUES ACUVUE[MD] ?

ÉCONOMISEZ JUSQU'À 75 $^

en plus de votre remise sur les verres de contact ACUVUE[MD]



REMISE 2026 SUR LES FRAIS D'AJUSTEMENT DES VERRES DE CONTACT ACUVUE[MD]^

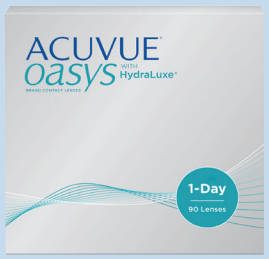
VERRES DE CONTACT QUOTIDIENS JETABLES



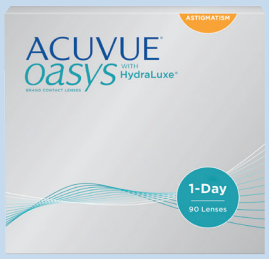
ACUVUE[MD] OASYS MAX 1-jour



ACUVUE[MD] OASYS MAX 1-jour MULTIFOCAL



ACUVUE[MD] OASYS 1-jour



ACUVUE[MD] OASYS 1-jour pour l'ASTIGMATISME



ACUVUE[MD] OASYS MAX 1-jour pour l'ASTIGMATISME



ACUVUE[MD] OASYS MAX 1-jour MULTIFOCAL pour l'ASTIGMATISME

VERRES DE CONTACT RÉUTILISABLES



ACUVUE[MD] OASYS



ACUVUE[MD] OASYS pour l'ASTIGMATISME



ACUVUE[MD] OASYS MULTIFOCAL



ACUVUE[MD] VITA[MD]



ACUVUE[MD] VITA[MD] pour l'ASTIGMATISME

Lavez-vous toujours soigneusement les mains et séchez-les avant de manipuler des verres de contact.

^ **Économisez jusqu'à 75 $** si vous découvrez les verres de contact de la famille ACUVUE[MD] OASYS (MAX/1-jour/à remplacement aux 2 semaines) ou la famille ACUVUE[MD] VITA[MD]. **Achat minimum requis :** Provision de 3 mois de verres de contact QUOTIDIENS JETABLES **ou** provision de 6 mois de verres de contact RÉUTILISABLES.
Les **frais d'ajustement de verres de contact** doivent être clairement indiqués sur la facture de votre professionnel des soins de la vue. Si les frais d'ajustement figurent sur la même facture que les verres de contact, ils doivent figurer sur une ligne distincte.
Les examens de la vue, les examens de la vue liés au port de verres de contact et les services liés aux examens (p. ex. évaluation, analyse, bilan) ne sont pas admissibles à la remise sur les frais d'ajustement.
La remise sur les frais d'ajustement est valable pour les achats de verres de contact ACUVUE[MD] participants effectués entre **le 1er juillet et le 31 décembre 2026**. Soumettez-la dans les **60 jours** suivant l'achat.

^ Voir toutes les conditions générales d'utilisation au verso. La remise est offerte sous forme de carte prépayée ou de chèque. La carte prépayée ACUVUE[MD] Visa* est émise par la Compagnie de fiducie Peoples en vertu d'une licence émise par Visa Int.
* Une marque déposée de Visa International Service Association et utilisée sous licence par la Compagnie de fiducie Peoples. Cette carte peut être utilisée partout où la carte Visa est acceptée. La carte virtuelle prépayée ACUVUE[MD] Mastercard[MD] est émise par la Compagnie de fiducie Peoples en vertu d'une licence accordée par Mastercard International. Mastercard et le motif des cercles sont des marques de commerce de Mastercard International Incorporated. La carte virtuelle peut être utilisée en ligne, pour les commandes par téléphone ou par courriel, ou dans les magasins où la carte Mastercard et le portefeuille mobile sont acceptés. La carte ne donne pas accès à de l'argent comptant et ne peut pas être utilisée pour des paiements récurrents. Valide pour une période maximale de 6 mois; les fonds non utilisés seront perdus après la date limite de validité. Les conditions d'utilisation de la carte s'appliquent.

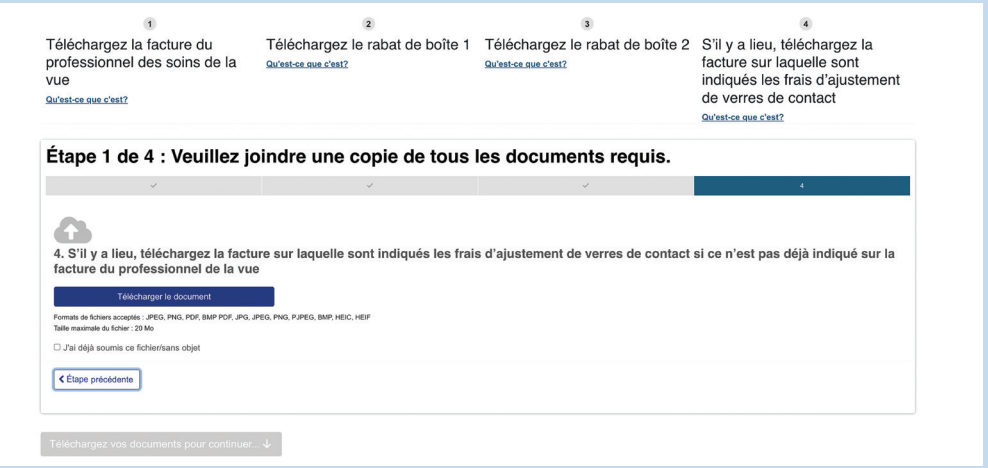
ACUVUE[MD]

COMMENT SOUMETTRE VOTRE REMISE SUR LES FRAIS D'AJUSTEMENT DES VERRES DE CONTACT ACUVUE[MD]

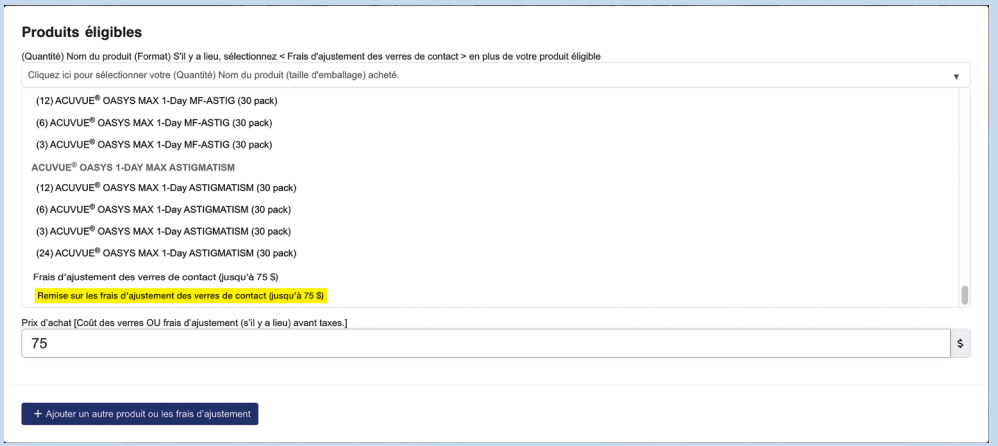
Rendez-vous sur **AcuvueCanadaRebates.ca** ou balayez le code QR

Suivez les étapes figurant sur la remise sur les verres de contact ACUVUE[MD]

1. Après avoir téléchargé les images de votre FACTURE et des RABATS DE BOÎTE du produit acheté POUR CHAQUE ŒIL, téléchargez votre **FACTURE DES FRAIS D'AJUSTEMENT DES VERRES DE CONTACT** (si elle n'est pas déjà incluse sur la facture du professionnel des soins de la vue).
2. Fournissez les détails de l'achat



3. Sous « Produits éligibles » :
   – Sélectionnez la marque et la quantité de produits achetés (pour chaque œil)
   – Cliquez sur « Ajouter un autre produit ou les frais d'ajustement »
   – Sélectionnez **REMISE SUR LES FRAIS D'AJUSTEMENT DES VERRES DE CONTACT** (jusqu'à 75 $)
   – Sous « Prix d'achat », entrez le coût des frais d'ajustement ($)
4. Fournissez vos renseignements personnels
5. Sélectionnez votre mode de paiement
6. Soumettez votre remise



VOUS AVEZ DES QUESTIONS? Composez le **1 855 621-3981** pour parler à un préposé au programme des remises du Service à la clientèle ou envoyez un courriel à **AcuvueCanadaPromotions@360incentives.com**

^ **CONDITIONS DE LA REMISE :** Si vous êtes un **NOUVEAU** porteur des verres de contact ACUVUE[MD] OASYS MAX 1-jour (SPHÉRIQUES, pour l'ASTIGMATISME, MULTIFOCAL ou MULTIFOCAL pour l'ASTIGMATISME), ACUVUE[MD] OASYS 1-jour (SPHÉRIQUES ou pour l'ASTIGMATISME), ACUVUE[MD] OASYS (SPHÉRIQUES, pour l'ASTIGMATISME ou MULTIFOCAL) ou ACUVUE[MD] VITA[MD] (SPHÉRIQUES ou pour l'ASTIGMATISME), vous êtes admissible à une remise sur les frais d'ajustement de verres de contact ACUVUE[MD] d'une valeur maximale de 75 $. Les **frais d'ajustement de verres de contact** doivent être clairement indiqués sur la facture de votre professionnel des soins de la vue. Si les frais d'ajustement figurent sur la même facture que les verres de contact, ils doivent figurer sur une ligne distincte. Les examens de la vue, les examens de la vue liés au port de verres de contact et les services liés aux examens (p. ex. évaluation, analyse, bilan) ne sont pas admissibles à la remise sur les frais d'ajustement. **Achat minimum requis :** Provision de 3 mois de verres de contact QUOTIDIENS JETABLES ACUVUE[MD] OASYS ou provision de 6 mois de verres de contact RÉUTILISABLES ACUVUE[MD] OASYS ou ACUVUE[MD] VITA[MD]. **Limite d'une (1) remise sur frais d'ajustement par personne.** L'achat **doit être effectué à la clinique d'optométrie ou en magasin entre le 1er juillet et le 31 décembre 2026**** et la demande de la remise doit être reçue dans les **60 jours** suivant l'achat†.

Si vous soumettez une remise pour vous et votre enfant, vous devez remplir deux (2) demandes de remise et fournir un ensemble de documents pour chaque demande. Cette offre est réservée aux résidents canadiens seulement. Cette offre n'est pas valide là où la loi l'interdit. Une fois que nous aurons reçu votre demande et aurons commencé le traitement de celle-ci, notre fournisseur de services vous enverra un courriel en notre nom pour vous en aviser et vous fournir un numéro de référence de la demande. Johnson & Johnson n'est pas responsable des réponses égarées, en retard ou non reçues. Remise valide seulement pour les achats effectués à la clinique d'optométrie ou en magasin. Remise non valide pour les achats effectués auprès des détaillants en ligne ou des détaillants offrant des services professionnels de la vue non participants. Pour obtenir la liste des détaillants offrant des services professionnels de la vue non participants, veuillez composer le 1 855 621-3981 pour parler à un représentant du Service à la clientèle. Les remises incluent la TPS, la TVQ, la TVH et la TVP, le cas échéant, et seront envoyées sous forme de carte prépayée ACUVUE[MD] Visa, à moins que vous ayez demandé vouloir recevoir une carte virtuelle prépayée ACUVUE[MD] Mastercard.

† Johnson & Johnson se réserve le droit d'annuler ce programme de remise en tout temps et sans préavis.

DÉCLARATIONS DE SINISTRE : SI VOUS SOUMETTEZ PERSONNELLEMENT UNE DEMANDE de remboursement auprès d'un tiers payeur (p. ex., une compagnie d'assurance, une assurance collective d'employeur, etc.) pour l'achat de ce produit, votre demande doit correspondre à votre paiement moins le montant de toutes les remises reçues, y compris cette remise. SI VOTRE PROFESSIONNEL DES SOINS DE LA VUE SOUMET LA DEMANDE EN VOTRE NOM, n'oubliez pas de l'aviser qu'il faudra déduire le montant remboursé du prix d'achat lors du calcul.

Informations importantes pour les porteurs de verres de contact : Les verres de contact ACUVUE[MD] sont disponibles sur ordonnance seulement pour corriger la vue. Un professionnel des soins de la vue peut déterminer si ces verres de contact vous conviennent. Le port de verres de contact peut entraîner, bien que rarement, de graves problèmes de la vue. Pour éviter ces problèmes, il faut respecter les programmes de port et de remplacement des verres ainsi que les instructions d'entretien fournis par le professionnel des soins de la vue. Ne pas porter de verres de contact en cas d'infection ou de gêne oculaires, de larmoiement excessif, de changements de la vue, de rougeurs ou d'autres problèmes oculaires. Si l'une ou l'autre de ces conditions se manifeste, retirer les verres de contact et communiquer immédiatement avec un professionnel des soins de la vue. Pour obtenir plus d'information sur le port, l'entretien et la sécurité des verres de contact, parler à un professionnel des soins de la vue et demander le guide d'instructions à l'intention des patients, composer le1 800 667-5099 ou visiter www.acuvue.com/fr-ca/.

Les marques de commerce de tiers contenues dans le présent document sont la propriété intellectuelle de leurs propriétaires respectifs.
© Johnson & Johnson et ses sociétés affiliées 2026 2026PP09550 FF_26H2

ACUVUE[MD]